

Déclaration préalable



à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur,	DIP Commune Année Nº de dossier
ravalement de façade). • Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage). • Vous édifiez une clôture.	La présente demande a été reçue à la mairie
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice expli- cative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis :
vable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de décli fiche complémentaire «Autres demandeurs».	travaux ou les <u>constructions</u> en l'absence d'opposition. Il sera rede- arants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2 ^{eme} , doit remplir la larant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres décla- ts solidairement responsables du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieu	
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance Date : Commune :	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
Dénomination :	
N° SIRET :	Type de société (SA, SCI,) :
Représentant de la personne morale : Madame Monsieu	r 🛮
Nom :	
2 - Coordonnées du déclarant	- Land St. Mark J. Land Co. Mark J. Marketting
Adresse : Numéro :Voie :	
Lieu-dit : Localit	é :
Code postal: BP : Cedex :	
Téléphone : Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
	tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,
veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Nom :	☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐ ☐ Prénom :
OU raison sociale :	
Lieu-dit : Localit	é :
Code postal: BP : Cedex :	
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc	uments transmis en cours d'instruction par l'administration à

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard,

celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro :
Lieu-dit : Localité :
Code postal:BP:Cedex: Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.
4 - Le projet
4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)
□Nouvelle construction Type d'annexe créée : □ Piscine □ Garage □ Véranda □ Abri de jardin
Autre (précisez):
☐ Travaux sur une construction existante ☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez):
□Clôture □ Clôture
Courte description de votre projet (facultatif) :
Votre projet concerne : ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire
4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :
• la surface de plancher existante : • la surface de plancher créée ;
• la surface de plancher supprimée :
5- Informations pour l'application d'une législation connexe
Indiquez si votre projet : déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702. Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404. 1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement of	lu déclarant
-------------------	--------------

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À				. 0			9	- ;	Ö		,			'n	į	9		ė		ý		2				٠.	ı		
Le																													

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗖

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperincie de la parcelle cadastrale (en ili-).
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹. Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2a) du code de l'urbanisme].

En outre, deux exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

7) !	lece obligatorie pour tous les dossiers :	The San San Laboratory
	DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémen- taires
2) P	ièces complèmentaires à joindre selon la nature de votre projet :	
	DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémen- taires
	DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémen- taires
	DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte). Inutile pour un simple ravalement de façade.	1 exemplaire par dossier
	DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36c) du code de l'urbanisme] À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.	1 exemplaire par dossier
si vo mon (En de	ièces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis le tre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou uments historiques : hors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couv depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple ,pour une piscine non couverte qui ne se verra pas	dans les abords des erte ou une véranda qui sera
	DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
	DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
	DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]²	1 exemplaire original par dossier
	DP8-1 . Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

taire si l'avis ou l'accord est

requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France

4) Pièces complémentaires à joindre selon la situation de votre projet : Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national : DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des 1 exemplaire par dossier travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans un coeur de parc national : DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 1 exemplaire par dossier 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale : DP12-1. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de 1 exemplaire par dossier l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] DP12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes 1 exemplaire par dossier aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant: DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et 1 exemplaire par dossier justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » : DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction : DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant 1 exemplaire par dossier du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil : Si votre projet porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti : DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des 1 exemplaire par dossier éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R .431-37 du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) : DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée 1 exemplaire par dossier d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un agrément : DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent ; DP24. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis 1 exemplaire par dossier en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant : DP25. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la 3 exemplaires du dossier construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution spécifique + 1 exemplaire supplémendu dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage

d'habitation dans un immeuble existant?